

SEANCE DU 25 FEVRIER 2022

Par suite d'une convocation en date du 18 Février 2022, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis le 25 Février 2022 à 20 heures 30 en salle du conseil à Marat, sous la présidence du Maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M^{me} PENSEC Annaïg, M. COSTE Philippe, M^{me} GOURCY Geneviève, M. BRAJON Sébastien, M^{me} VIALLE Marie-Hélène, M. DELAIR Alain, M. ROLLIER Jean-Claude, M. SAVY Charley, M. DUFOURNAUD Thomas, M. DOUSSON Jonathan, M. SABATIER Gaétan, M. LECOQ Gérard.

Absents excusés : M^{me} CREPET Laure, M^{me} BOSDECHER Joëlle.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

1/ PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 JANVIER 2022

Les membres du conseil approuvent le PV à l'unanimité.

2/ LOCAL PROXI : DEMANDE POUR ACHAT

Point reporté à une date ultérieure.

3/ FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL 2022 (FIC)

Le programme FIC 2019/2021 (aide du Département) s'est terminé fin 2021.

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire ce programme pour l'année 2022 (voirie, enfouissement réseaux, défibrillateurs, adressage, défense incendie, équipement scolaire, réparations des ponts, équipements sportifs...). Il représente une aide d'environ 20 % de la dépense.

Le conseil souhaite inscrire au programme FIC 2022 :

- adressage (achats des plaques et numéros)
- voirie
- croix du Grippel

L'inscription au programme FIC n'engage pas obligatoirement à la réalisation des points inscrits.

4/ VENTE TERRAIN À LA VALETTE

Suite au précédent conseil, dans un courrier adressé à la commune, Madame BEVIGNANI a manifesté son souhait d'acquérir la parcelle AM465 en l'état (1120 m²; boisée).

Après discussion, le conseil accepte la vente de la parcelle, à 8 voix pour, 2 abstentions et 2 contre, et à 2 conditions :

- la source devra rester communale,
- les frais de géomètre, de notaire et autres sont à la charge de l'acquéreur.

Un prix de vente de 3 500 € va être proposé.

5/ DONATION POINTE DE TERRAIN LES PLAINES

Aux Plaines, un propriétaire souhaite vendre à la commune une petite parcelle de son terrain.

Après discussion, au vue de l'intérêt limité pour la circulation et la sécurité, et en raison des frais engendrés pour la commune (géomètre, notaire ou acte administratif...), le conseil refuse l'achat de cette parcelle à 11 voix contre et 2 abstentions.

Le propriétaire en sera informé.

6/ RAPPORT SATEA

M. le Maire transmet au conseil, pour information, le dernier rapport de la SATEA (station d'épuration du bourg).

Les conclusions finales sont :

- Effluent brut très dilué et non conforme (principalement en raison du réseau non séparatif du lotissement du Pradel),
- Base du décanteur fuyante (réparation qui sera réalisée par les services techniques),
- Vidange réalisée en 2021.

7/ JOURNEE DES CHEMINS

La journée des chemins se déroulera le 23 avril prochain.

8/ CONVENTION EURO API

M. le Maire fait lecture d'un nouveau projet de convention entre la commune et EURO API pour l'utilisation temporaire, en tant que parking, du Pré de l'Âne (suite aux différents travaux réalisés).

Pour rappel, une convention similaire avait été préparée avant le changement de propriétaire du site pharmaceutique (ex SANOFI).

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention à 11 voix pour et 2 abstentions.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Dans un courrier, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) souhaite qu'un référent soit nommé au sein du conseil municipal. Marie-Hélène VIALLE, 3^e adjointe est nommée. Annaïg PENSEC est nommée suppléante.

- Un point est fait sur la vie de la bibliothèque et le portage de livre (accueil des enfants, nouveau bénévole, budget, activités...)

- Dans le cadre de la reprise de concessions du cimetière, l'état des lieux final a été réalisé en février.

- Lecture d'un courrier de l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) concernant les prochaines réunions organisées dans le secteur (10 mars à Arlanc et La Monnerie-Le Montel, 11 mars à La Tour d'Auvergne). Gérard LECOQ représentera la commune.

- Concernant la piste forestière du Rucheix, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 février pour ouvrir les plis. 19 entreprises ont consulté le dossier, 6 ont répondu. Les dossiers ont été transmis au cabinet GEOVAL pour étude.

- Dans le cadre du dossier « Un bus à Marat », un rendez-vous est fixé avec les services de la Région le 1^{er} mars prochain.

- Le parquet de la salle des fêtes est en cours de restauration par des bénévoles (fin les 12-13 mars).

- Une réflexion est lancée sur l'extinction nocturne de l'éclairage public.

- une doléance concernant l'utilisation des circuits motos privés est exprimée afin de mettre en place une gestion raisonnée de ces espaces, après vérification de la législation en cours.

- Un courrier du département concernant la 2^e édition du budget écologique citoyen est lu par M. le Maire.

- Budget de la commune : il est demandé, dans la mesure du possible, que les projets de compte administratif et de budget primitif soient communiqués à l'équipe municipale 8 jours avant les conseils municipaux concernés.

- Prochains conseils : 25 mars et 8 avril 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23h45.

